

RÉSIDENCES
D'ARTISTES

«PATRIMOINE
ET CRÉATION»

APPEL A PROJETS
2020/2021



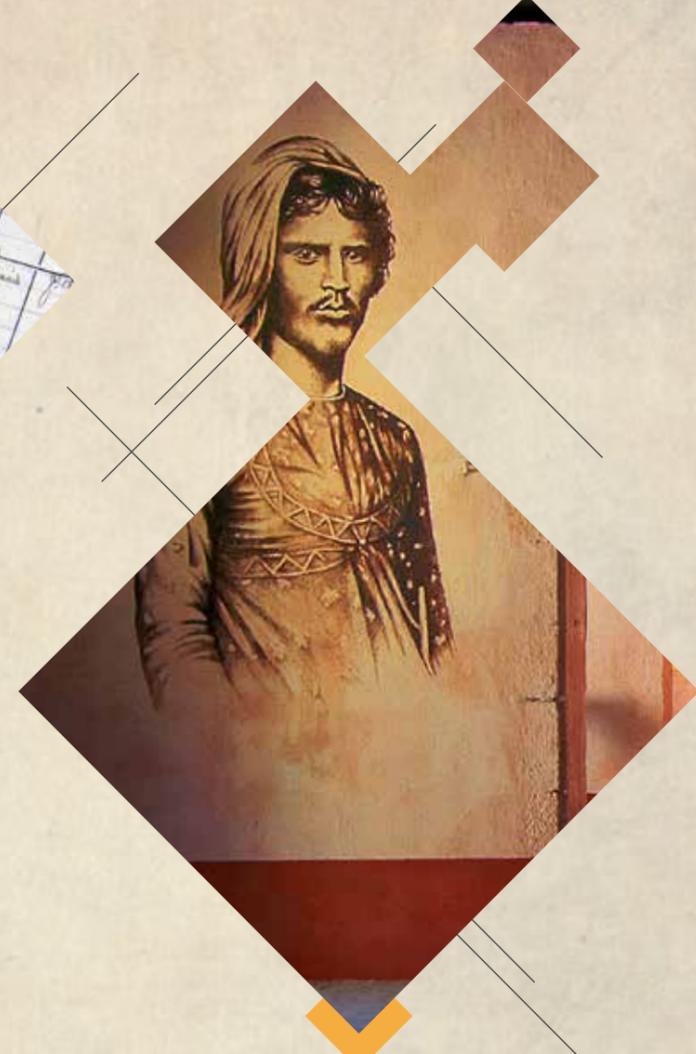
DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

www.departement974.fr



Acteur de la vie culturelle, le Département de La Réunion est partenaire des artistes et des associations via des aides directes et indirectes dans tous les champs disciplinaires. Il anime également une dizaine d'établissements parmi les plus prestigieux de l'île, du fait de leur ancienneté, des thématiques qu'ils traitent, de la variété et de la richesse de leurs collections, de la qualité du service public qu'ils proposent.

Dans le cadre de son projet de mandature 2015-2021, le Département a mis en place depuis 2017 un dispositif original de soutien à la création artistique et de valorisation du patrimoine : **les Résidences « Patrimoine et Création »**.



◆ Objectifs des résidences

Les résidences «Patrimoine et Création» ont pour objectifs :

- d'accroître la visibilité des équipements culturels départementaux qui gèrent une part importante du patrimoine réunionnais et font appel à des métiers et savoir-faire spécifiques,
- de soutenir la création artistique notamment émergente, en lui offrant des conditions particulières d'expression, de formation, de recherche,
- d'ouvrir la démarche sur les publics en lui faisant partager les étapes et les spécificités du processus de création d'une œuvre, et en enrichissant l'offre culturelle sur le territoire.

Le partage avec les publics prioritaires de la collectivité est une dimension importante de ces résidences. Les artistes seront invités à rencontrer les publics et à partager avec eux le processus de création ou leur démarche artistique.

Thématique «Patrimoine et création»

Les artistes sont invités à présenter un projet de création en tenant compte des disciplines choisies par les équipements culturels (cf. notes d'intention) et faisant écho à leurs collections. Les résidences pourront avoir lieu au Musée Léon-Dierx, à l'Artothèque, au musée historique de Villèle, au Lazaret, aux Archives départementales, à l'Iconothèque historique de l'océan Indien, au Muséum d'histoire naturelle, au Musée du Sel, à la Bibliothèque départementale ou à Mascarin-Jardin botanique de La Réunion.

◆ Disciplines concernées

Arts plastiques, dessin, photographies, cirque, conte, écriture, théâtre, design.

◆ Dates et durée des résidences

Les résidences se dérouleront en 2020 et 2021. Elles auront une durée de 3 à 6 mois.

◆ Conditions financières

Une bourse de création sera attribuée aux candidats retenus : le montant mensuel de la résidence est de 2 000 euros. Cette bourse sera versée en 2 ou plusieurs fois selon la durée de la résidence.

Les frais liés à la création artistique et à la médiation seront pris en charge par le Département et plafonnés à 14 000 euros.

◆ Engagements des artistes

Une convention fixant les modalités de la résidence sera établie entre le Département et l'artiste. Ce dernier s'engagera à mener la résidence jusqu'à son terme et à s'impliquer dans une démarche de partage avec les publics sur son travail de création.

◆ Conditions d'accueil

Les établissements s'engagent à fournir les meilleures conditions d'accueil aux artistes et à faciliter l'accès à leurs collections.

L'hébergement, le transport et les repas des artistes ne seront pas pris en charge.



◆ Aspect juridique

L'artiste reste propriétaire de l'œuvre créée au terme de la résidence.

◆ Analyse et sélection des projets

Le jury est composé de responsables d'équipements, de professionnels du monde artistique, de représentants du Conseil départemental et des institutions partenaires de ce projet. Il apportera une attention toute particulière à la pertinence et à la faisabilité du projet ainsi qu'à la prise en compte par le candidat de la dimension sociale du projet.

Le résultat des délibérations sera communiqué en novembre 2020.

◆ Date limite du dépôt des dossiers

2 octobre 2020 au plus tard
et selon les modalités de dépôt suivantes :

Dossier d'inscription en ligne sur le site du Département jusqu'à minuit.
residences-creation-2020@cg974.fr

Envoi du dossier par la poste (cachet de la poste faisant foi).

Dépôt des dossiers à la Direction de la Culture et du Sport à l'adresse suivante :
Département de La Réunion
Direction de la Culture et du Sport
39 bis rue du Général de Gaulle
97488 Saint-Denis Cedex

Passé ce délai, aucun dossier ne sera admis.

Contacts
Tél. : 02 62 94 87 00 - Fax : 02 62 94 87 26

◆ Pièces à joindre au dossier

Pour toutes les candidatures :

- > un curriculum vitae,
- > une note d'intention présentant les orientations du projet,
- > un dossier de présentation de la démarche artistique du candidat et de sa production existante,
- > un certificat de répertoire des entreprises et des établissements délivré par l'INSEE,
- > un relevé d'identité bancaire,
- > les attestations de paiement des cotisations sociales (CGSS, ASSEDIC, Caisse de retraites complémentaires, Caisse de congés des spectacles (CCS) et GRISS).

Pour les associations :

- > les statuts de l'association (extraits signés et datés),
- > le récépissé de la déclaration à la Préfecture (date de création),
- > la copie de la publication au Journal Officiel,
- > la composition du bureau de l'association et du conseil d'administration.



Dominant la place des droits de l'homme à Champ Fleuri, le bâtiment des **Archives départementales** offre au public la silhouette de ses deux tours figurant les mâts d'un bateau, et ses espaces publics que l'architecte a également conçu comme les ponts intérieurs d'un paquebot.

Tous ses autres aspects sont cachés à la vue du public. Pourtant, sur plus de 7 000 m², de multiples espaces sont dédiés au bien-être des archives : on les collecte, on les met en quarantaine si besoin, on les met dans des boîtes, on les restaure, on les numérise, on les communique, et on les magnifie à travers des spectacles, des conférences, des expositions.

Quelques privilégiés peuvent voir cette vaste machinerie, découvrir ses dessous cachés, s'imprégner de son imaginaire et rencontrer ceux qui la font vivre : le public scolaire accueilli tout au long de l'année et le grand public, par petits groupes, deux jours dans l'année seulement, lors des journées européennes du patrimoine.

Pour cette nouvelle édition des résidences artistiques, les Archives départementales aimeraient accueillir un ou plusieurs auteurs-comédiens qui acceptent un temps de se substituer à l'archiviste et de guider eux-mêmes les visiteurs en apportant leur sensibilité et leur fantaisie, pour mieux faire sentir l'esprit des lieux : dans des parcours de visite, et aussi grâce à des saynètes pour public plus nombreux, investissant la salle de lecture, l'auditorium ou la salle d'exposition, en français et en créole.



En 2011, le Département a créé, sous la forme d'une **Iconotheque historique de l'océan Indien**, un espace numérique de diffusion des ressources iconographiques de La Réunion et des pays de son environnement régional. Les images conservées dans les plus anciennes institutions culturelles, dont la collectivité a la charge, ont été les pionnières, vite rejointes par celles issues de collections publiques ou privées des Comores, du Mozambique, de Maurice, de Madagascar, des Seychelles...

Aujourd'hui, près de 30 000 photographies, peintures, cartes, estampes... sont données à voir sur le site de l'Iconotheque **www.ihoi.org** et relayées sur les réseaux **Facebook** et **Instagram**.

Dans ce corpus, comme parmi les différents procédés techniques de l'image, la photographie tient une place particulière. Initiée par la Révolution industrielle, utilisant un support (plaque, pellicule) rendu photosensible par des procédés chimiques, son rapport à l'Art s'est posé dès ses origines sans équivoque. La Révolution numérique prolonge à l'évidence ce questionnement en même temps qu'elle lui ouvre de nouvelles perspectives.

Pour la prochaine Résidence d'artistes « Patrimoine et Création », l'Iconotheque souhaite accueillir un photographe en situation d'expérimenter une nouvelle forme de création à partir des fonds photographiques mis en ligne sur les différents terminaux connectés de la « Webosphère ».



La Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR) collecte et valorise le patrimoine littéraire réunionnais. Elle est un des tous premiers établissements culturels de l'île et un témoin majeur de l'évolution de la société réunionnaise depuis près de 165 ans. Elle a accompagné plusieurs générations de Réunionnais dans leur parcours d'étudiant et de citoyen, démocratisant l'accès à l'information et aux connaissances. Avec l'ouverture d'une section « jeunesse » en 1962, elle a assumé son rôle éducatif. La BdR est un service culturel du Conseil départemental qui a aussi des responsabilités dans le domaine de

l'insertion des jeunes. C'est à ce double titre qu'un partenariat s'est construit avec le RSMA-R (Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion), acteur essentiel de la formation et de l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi, présent à La Réunion depuis 55 ans. Dans le cadre de la résidence artistique 2020-2021, la BdR souhaite poursuivre son travail de médiation auprès des publics éloignés de la culture en décentralisant sa résidence « Patrimoine et Création » sur un site du RSMA-R. Sachant que l'artiste en résidence pourra s'appuyer sur les ressources et l'expertise de la BdR, le projet proposé devra être porteur d'expériences culturelles nouvelles et impliquer les jeunes volontaires : collecte de récits de vie, sensibilisation aux techniques d'écriture et à la lecture, participation à la production de textes qui seront ensuite publiés sous forme de recueil. Projet original qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et du développement personnel de jeunes adultes décidés à prendre toute leur place dans la société.



Le Lazaret de La Grande Chaloupe, lieu de quarantaine érigé en 1860, fut la porte d'entrée à La Réunion pour des milliers de travailleurs engagés venus des pays de l'océan Indien remplacer la main d'œuvre esclave dans les plantations de canne à sucre. Ces travailleurs ont partagé leurs cultures, leurs traditions, leurs savoir-faire et ont contribué à donner naissance au métissage culturel et culturel si caractéristique de la population réunionnaise.

Aujourd'hui, le Lazaret explore, valorise et diffuse cet héritage au travers de nombreuses actions scientifiques, éducatives et culturelles : recherches, expositions, publications, commémoration...

Depuis 2017, grâce aux résidences « Patrimoine et Création », des artistes apportent leur contribution à la mise en lumière de ce patrimoine précieux en venant y créer une œuvre originale. Après Gaël Velleyen, chanteur compositeur, Didier Boutiana, danseur chorégraphe et Arnaud Jamet, artiste carnériste, c'est aux arts du cirque que veut s'ouvrir le lieu de mémoire de La Grande Chaloupe, une première pour le Lazaret comme pour les résidences du Département de La Réunion.



Dès 1847, l'habitation Desbassayns et sa chapelle pittoresque attenante ont retenu l'attention du dessinateur et lithographe Louis Antoine Roussin. Classé en 2019 dans sa totalité, au titre des monuments historiques, le site du musée, lieu emblématique de l'histoire de La Réunion, inspire toujours nombre d'artistes couvrant différentes disciplines : arts plastiques, arts vivants, musique, littérature, création cinématographique... Les bâtiments patrimoniaux, les jardins, les collections du musée, exposées ou conservées dans ses réserves, les traces immatérielles de la société de plantation observables à travers les usages et les pratiques des habitants du quartier, tout ce qui définit le **musée de Villèle**, et en particulier son nouveau propos centré sur l'histoire de l'habitation et l'esclavage, est porteur de sens et suscite l'imaginaire. Dans cette approche sensible du lieu, la prochaine résidence d'artistes s'ouvre aux designers ! Ils sont invités à concevoir des produits muséaux originaux, prenant en compte tout à la fois des critères esthétiques et fonctionnels, et dans tous les cas inspirés par l'identité du musée.



Depuis plusieurs années, **Mascarin jardin botanique de La Réunion** accueille des artistes en résidence qui mêlent Sciences et Arts, en diversifiant les approches artistiques (danse, arts plastiques, dessins, land art, installation...). En 2019, ce jardin a été labellisé « Jardin remarquable » tant pour ses collections botaniques que pour son patrimoine bâti et l'histoire de cet ancien domaine agricole. Cette dimension historique et architecturale mérite d'être mieux valorisée, par une approche sensible et artistique. C'est en 1857 que le Marquis Antoine Sosthène d'Armand de Châteaueux s'installe sur le domaine des Colimaçons avec sa femme, Célinie de Villèle et leurs enfants. Sur le domaine agricole qui atteindra 660 ha, l'activité agricole sera basée principalement sur la canne à sucre, le géranium, s'élargira aux cultures vivrières, ou encore au thé, au coton... et même à une production de cidre, d'huile et de bière ! De 1857 à la vente du domaine en 1986, trois générations se succéderont sur ces terres : Marie Thérèse de Châteaueux (première femme maire de La Réunion et de St Leu) en sera la dernière résidente. De cette histoire subsistent des bâtiments restaurés à partir des années 1980 et de nombreux récits sur la vie de ce domaine et de ses personnages les plus marquants. Au travers d'une approche sensible du lieu et de son histoire, la prochaine résidence d'artistes à Mascarin-Jardin Botanique de La Réunion recherche une mise en paroles, en images et en mouvement (balades contées) de l'histoire de ce domaine agricole et des personnages qui l'ont marquée.



Le **musée Léon Dierx** est le musée d'art de La Réunion, riche de collections de peintures, d'estampes, d'arts graphiques, de photographies, sculptures, installations.... Dès son ouverture, il expose la modernité européenne de la fin du XIX^e siècle le passé artistique de La Réunion. Tout au long du XX^e et aujourd'hui encore, cette dualité, création contemporaine insulaire ou internationale et patrimoine réunionnais, guide sa politique d'exposition et l'enrichissement de ses fonds. L'Artothèque, créée aux débuts de la décentralisation, est un service culturel dont la vocation est de soutenir et de promouvoir la création artistique contemporaine, dans le champ des arts visuels. Grâce à des acquisitions d'œuvres d'art, l'organisation d'expositions, l'accompagnement de projets d'artiste et naturellement le prêt d'œuvres. Le musée Léon Dierx aura 110 ans en 2021 et l'**Artothèque** aura 30 ans. Ces deux établissements culturels s'associent pour accueillir 3 artistes en résidence, autour de la question de l'héritage artistique et de l'identité des deux lieux, qui est au cœur des Résidences « Patrimoine et Création ». Les candidatures envisagées doivent relever du champ des arts plastiques : dessin, peinture, multiple (estampes, photographies), performance, installation ou vidéo.



Au XVIII^{ème} siècle, l'histoire naturelle connaît un développement sans précédent. Au cœur de la diffusion des connaissances scientifiques et des publications traitant de la biologie ou de la géologie, l'illustration naturaliste prend une part centrale. À la fois scientifique et artistique, l'illustration naturaliste est une étude iconographique rigoureuse dans sa représentation et sensible dans son interprétation. Fidèle à cette histoire, le **Muséum d'Histoire Naturelle de La Réunion** n'a eu de cesse d'explorer cette expérience dont le but est d'interpréter et d'illustrer, par le biais de techniques graphiques, l'éternel dialogue entre l'homme et la science. En 2021, le Muséum accueillera, dans le cadre d'un partenariat avec le musée du Louvre, des œuvres de Pieter Boel (1622-1680). L'artiste flamand dessina d'après nature les animaux de la ménagerie de Louis XIV au château de Versailles : oiseaux et mammifères, sauvages ou domestiques. C'est à la faveur de ce temps culturel extraordinaire que le Muséum souhaite accueillir une résidence d'artiste axée sur la technique du dessin, et qui serait inspirée de ses collections, riches de plus de 100 000 spécimens de naturalia.